

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	12 décembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	12 décembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ (arrivée 19 h 24), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : Attribution du marché n°M202314 « Construction d'un gymnase sur le site sportif et de loisirs Aubertin à Villeparisis » - Approbation du projet et choix du mode de consultation – Autorisation de lancer la procédure de consultation - Autorisation de M. le Maire à signer les pièces du marché – Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L. 2122-23

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, du développement économique et de l'emploi réunie le 11 décembre 2023,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Stéphane PAVILLON, Adjoint au maire chargé des travaux et des grands projets,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Conformément au Code de la commande publique, la procédure de passation choisie, en vue de conclure un marché pour la construction d'un gymnase sur le site sportif et de loisirs Aubertin fut la procédure adaptée ouverte, prévue aux termes des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande publique.

Le marché public objet de ladite procédure de passation prend la forme d'un marché ordinaire.

Les prestations sont réparties en 9 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassements – Gros œuvre – VRD – Espaces verts
02	Charpente métallique
03	Couverture – Bardage - Etanchéité
04	Menuiseries aluminium - Serrurerie
05	Menuiseries bois
06	Cloisons – Doublages – plafonds - Isolation
07	Carrelage – Faïence – Résine – Peinture – Nettoyage
08	Electricité CFO - CFA
09	Chauffage – Ventilation - Plomberie

Des options (PSE) pour les lots 1 et 7 ont été demandées :

- Lot 1 : Finitions complémentaires : remplacement de l'engazonnement par des plates couvres-sol, mise en place d'un enrobé entre les 2 gymnases, reprise complète en enrobé noir du trottoir devant le gymnase.
- Lot 7 : traitement acoustique complémentaire : ajout d'une mini-chape acoustique sous le carrelage de la mezzanine et sous la résine de l'aire sportive

Article 2 :

Le marché n°M202314 « Construction d'un gymnase » est attribué à la société :

Lot(s)	Désignation	Attributaires	Montant forfaitaire en € HT
01	Terrassements – Gros œuvre – VRD – Espaces verts - PSE : retenue	SVABTP	812 725 338

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231219-23_08675-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

02	Charpente métallique	ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE	266 447,00
03	Couverture – Bardage – Étanchéité	SEV IDF	889 384,85
04	Menuiseries aluminium - Serrurerie	AISNE SUD ALU	168 887,50
05	Menuiseries bois	PMB	119 130,90
06	Cloisons – Doublages – plafonds - Isolation	EC & ING	84 950,81
07	Carrelage – Faïence – Résine – Peinture – Nettoyage - PSE : non retenue	ELIAT BAT	183 000,00
08	Électricité CFO - CFA	Sté INDUSTRIE TERTIAIRE BATIMENT ÉLECTRICITÉ	94 990,00
09	Chauffage – Ventilation - Plomberie matières recyclées	SITEME	324 298,90

Les prix du marché sont traités à prix forfaitaires, sur la base de la Décomposition du prix global et forfaitaire annexée à l'acte d'engagement.

La durée globale maximum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois, qui comprend la période de préparation de chantier d'un mois, à compter de l'ordre de service de démarrage.

La date maximum d'achèvement des prestations est DÉCEMBRE 2024.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la construction d'un gymnase sur le site sportif et de loisirs Aubertin à Villeparisis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Article 4 :

Les dépenses relatives à ce marché sont prévues au budget communal des exercices concernés – Opération 0058.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des Finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Adopté après le vote suivant :

32 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 5 pouvoirs (groupe majoritaire)

6 abstentions dont 1 pouvoir (Villeparisis l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature		Signature	
Frédéric BOUCHE Maire		Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance	

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231219-23_08675-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023